

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES				DATE DE LA CONVOCATION	DELIBERATION N°
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération	20/04/2022	12/27.04.2022
58	29	15	15		

L'an deux mille vingt-deux  
et le 27 avril à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

### Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL	Mme BERTIN PATOUX M. LAUMAILLER Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO
			C.C.P.V.	M. ROUSSELET	M. THOUROUDE

### OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 2022-02  
« FOURNITURE ET LIVRAISON DE COLONNES AERIENNES »**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** que la compétence « collecte des déchets » exercée par le SIVED NG sur les 28 communes concernées passe par la mise en place de contenants adéquats,

**CONSIDERANT** la nécessité de lancer un marché public qui permettra au SIVED NG d'acquérir les colonnes aériennes nécessaires à la mise en œuvre de la politique définie en matière de collectes,

**CONSIDERANT** que la définition précise des besoins de ce marché a déterminé les éléments suivants :

- Le marché ne sera pas alloté afin de garantir une unité et une harmonie visuelle des fournitures.

- La durée initiale du marché est définie pour deux ans. Le marché sera reconductible tacitement, une fois, pour une période de deux ans.
- Le marché sera passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum, et avec un maximum fixé à 3 000 000,00 d'euros HT pour chacune de ses périodes d'exécution.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert a été transmis sur le profil acheteur du SIVED NG, le 11 février 2022, avec diffusion au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP).

**CONSIDÉRANT** que la date limite de dépôt des plis dématérialisés a été fixée au 21 mars 2022 à 12h00.

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue du délai légal de publicité, quatre offres ont été reçues,

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture de ces offres le 21 mars,

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres dans sa séance du 11 avril 2022, a décidé de déclarer attributaire, la société ASTECH – ZA Plaine d'Alsace -7 Avenue de l'Europe – 68190 ENSISHEIM,

### *Le Comité Syndical, après avoir*

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**PRIS CONNAISSANCE** de la présentation relative à cette procédure d'achat,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**ATTRIBUE** l'accord-cadre n° 2022-02 « fourniture et livraison de colonnes aériennes », conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2022, soit à la société ASTECH – ZA Plaine d'Alsace -7 Avenue de l'Europe – 68190 ENSISHEIM :

- aux prix indiqués au BPU, qui seront appliqués aux quantités réelles livrées,
- dont le DQE fait apparaître un total estimatif annuel de 1 108 757,00 € HT, soit 1 330 508,40 € TTC, incluant la TVA au taux de 20 %,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre correspondant après expiration du délai de recours des entreprises non retenues,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022 et suivants.

Pour extrait certifié conforme,  
*Le Président*  
**S.I.V.E.D N.G**  
CS 70325  
83175 BRIGNOLES Cedex  
**Eric AUDIBERT**